

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Administration	<b>No SD</b> SD-2023-4874						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de modifier le seuil minimal de la provision pour dépenses imprévues à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-12-05								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="73 604 1542 739"> <thead> <tr> <th data-bbox="73 604 235 631"><u>Date</u></th> <th data-bbox="259 604 511 631"><u>No résolution</u></th> <th data-bbox="544 604 1542 631"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="73 631 235 658">2019-06-04</td> <td data-bbox="259 631 511 658">CM-20190604-448</td> <td data-bbox="544 631 1542 739">POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES FINANCIÈRES, DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR DÉPENSES IMPRÉVUES</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="73 747 552 806"><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p data-bbox="73 833 617 900">IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois          APPUYÉ PAR : Claude Larochelle</p> <p data-bbox="73 927 186 954">et résolu:</p> <p data-bbox="73 981 1542 1061">d'adopter la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues préparée par le Service des finances au mois de mai 2019.</p> <p data-bbox="73 1075 1542 1155">Le conseiller David De Cotis propose de reporter le point au prochain conseil, laquelle proposition est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 13 contre:</p> <p data-bbox="73 1169 1542 1249">les conseillers Isabella Tassoni, Paolo Galati, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert et Michel Poissant se prononcent en faveur de la proposition;</p> <p data-bbox="73 1263 1542 1370">M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Gilbert Dumas, Claude Larochelle, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre la proposition.</p> <p data-bbox="73 1384 1542 1464">Le vote est demandé par le conseiller David De Cotis sur la résolution principale laquelle est adoptée par un compte de 13 en faveur et de 6 contre:</p> <p data-bbox="73 1478 1542 1585">M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Gilbert Dumas, Claude Larochelle, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent en faveur de la résolution;</p> <p data-bbox="73 1599 1542 1680">les conseillers Isabella Tassoni, Paolo Galati, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert et Michel Poissant se prononcent contre la résolution.</p> <p data-bbox="373 1693 487 1733" style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p data-bbox="73 1747 267 1787">(SD-2019-2610)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-06-04	CM-20190604-448	POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES FINANCIÈRES, DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR DÉPENSES IMPRÉVUES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2019-06-04	CM-20190604-448	POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES FINANCIÈRES, DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR DÉPENSES IMPRÉVUES						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Administration	<b>No SD</b> SD-2023-4874
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>La politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues (Politique de gestion) vise à documenter et bonifier les saines pratiques de gestion actuellement en place à la Ville.</p> <p>Principes directeurs de la politique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion saine et prudente des deniers publics;</li> <li>- Bonne gouvernance financière;</li> <li>- Transparence des règles et pratiques financières.</li> </ul> <p>Objectifs de la politique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marges de manoeuvre pour résoudre les situations imprévues ou opportunités;</li> <li>- Stabilité financière en nivelant certaines catégories de dépenses qui peuvent avoir des variations importantes d'une année à l'autre;</li> <li>- Éviter de réduire abruptement le niveau de service;</li> <li>- Assurer l'équilibre budgétaire en tout temps;</li> <li>- Financer les projets d'immobilisations en limitant le recours aux emprunts;</li> <li>- Définir les mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des réserves financières, fonds réservés et excédent de fonctionnement.</li> </ul> <p>Cette politique contient également des éléments qui servent de guide à la préparation du budget de fonctionnement, notamment le seuil minimal de la provision pour dépenses imprévues. Cette provision vise à financer certains événements ou dépenses non récurrentes sur lesquelles la Ville a peu ou pas de contrôle ainsi que de nouvelles activités non prévues au budget. Ces dépenses peuvent entre autres relever d'une obligation légale, d'un cas de force majeure ou d'une dépense ponctuelle dont la récurrence sera prise en considération lors de la préparation du budget de l'année suivante, le cas échéant.</p> <p>Le seuil minimal de la provision pour dépenses imprévues correspond à 0,75 % des revenus prévus au budget de fonctionnement, soit 7,9 M\$ pour le budget 2023. Nous avons observé au cours des 3 dernières années complètes d'opérations (2020, 2021 et 2022) que le montant moyen réellement utilisé de cette provision était de 4,5 M\$.</p> <p>La Politique de gestion prévoit que celle-ci soit révisée aux 5 ans. Comme elle a été adoptée en 2019, une révision complète sera effectuée en 2024. Toutefois, afin de réduire la pression sur le budget de fonctionnement 2024, il est important de modifier immédiatement l'article 4.1.6.1 b) de la Politique de gestion afin de réduire le seuil minimal de cette provision à son niveau d'utilisation moyen observé, soit 4,5 M\$.</p> <p>Article 4.1.6.1 b) Seuil (actuel) Le niveau optimal de ce poste est déterminé annuellement dans le cadre de l'élaboration du budget. Toutefois, celui-ci ne doit pas être inférieur à 0,75 % du total des revenus de fonctionnement ni supérieur à 1,50 % du total des revenus de fonctionnement.</p> <p>Article 4.1.6.1 b) Seuil (proposition) Le niveau optimal de ce poste est déterminé annuellement dans le cadre de l'élaboration du budget. Toutefois, celui-ci ne doit pas être inférieur à 4,5 M\$ ni supérieur à 1,50 % du total des revenus de fonctionnement.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>La réduction du seuil minimal de la provision pour dépenses imprévues incluse dans le budget de fonctionnement a pour objectif de réduire la pression sur le budget de fonctionnement en amenant ce seuil à un niveau comparable à son utilisation moyenne des 3 dernières années.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Administration	<b>No SD</b> SD-2023-4874
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil municipal d'adopter la modification de l'article 4.1.6.1 b) de la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues afin que celui-ci se lise comme suit :</p> <p>"Le niveau optimal de ce poste est déterminé annuellement dans le cadre de l'élaboration du budget. Toutefois, celui-ci ne doit pas être inférieur à 4,5 M\$ ni supérieur à 1,50 % du total des revenus de fonctionnement."</p>		